

Communiqué de presse

Clôture de l'offre « ISF » des Holdings Incubatrices 2010, visa AMF et lancement des Holdings Incubatrices 2010 Série II

Paris, le 1^{er} juin 2010

[Truffle Capital](#), leader européen du capital investissement, fondateur et conseil des [Holdings Incubatrices 2010](#), a le plaisir d'annoncer le succès de son Offre au Public - pour laquelle un Visa AMF a été obtenu le 2 mars 2010 sous le numéro 10-034 - portant sur la souscription au capital des 9 [Holdings Incubatrices 2010 Série I](#), précisément la Holding Incubatrice Biotechnologie, la Holding Incubatrice Medical Devices, la Holding Incubatrice Chimie Verte, la Holding Incubatrice Logiciels, la Holding Incubatrice Internet, la Holding Incubatrice Télécom & mobile, la Holding Incubatrice Energies Nouvelles, la Holding Incubatrice Matières Premières et Matériaux et la Holding Incubatrice Bois Energie.

L'Offre au Public porte sur l'intégralité des 9 Holdings Incubatrices Série I dont la constitution est désormais acquise pour chacune d'entre elles puisqu'elle a dépassé le seuil de EUR 20.000.000 et a atteint à ce jour la somme de EUR 22.665.600 dont EUR 22.500.000 au titre des souscriptions « ISF » et EUR 165.600 au titre des souscriptions « non ISF ».

« Nous sommes ravis du grand succès des 9 Holdings Incubatrices 2010 Série I, qui ont permis aux souscripteurs d'apporter leur soutien à de vraies PME à fort potentiel et de réduire leur ISF et leur impôt sur le revenu tout en mutualisant leurs risques », souligne Philippe Pouletty, Directeur Général et co-fondateur de Truffle Capital. « Compte tenu de la forte demande, nous lançons aujourd'hui 9 nouvelles [Holdings Incubatrices Série II](#) dans le même esprit que la Série I », termine Philippe Pouletty.

L'Offre au Public des Holdings Incubatrices est désormais totalement irrévocable puisqu'elle a dépassé le seuil de révocabilité de EUR 2.000.000.

L'Offre au Public demeure ouverte à tous les souscripteurs « non ISF » pour un montant, à ce jour, de EUR 22.221.009 réparti en EUR 2.469.001 par Holding Incubatrices Série I.

Nous remercions les Prestataires de Services d'Investissement qui ont aidé à la commercialisation de ce produit notamment :

1. Invest Securities
2. Union Financière de France
3. Banque Palatine
4. KBL Richelieu

A ce jour, nous vous indiquons qu'aucun investissement en particulier n'a été identifié : le processus sur les investissements à réaliser commencera à l'issue de la tenue des Assemblées Générales Constitutives.

Holdings Incubatrices Série II

Ce succès a incité Truffle Capital à lancer une nouvelle série de Holdings Incubatrices, dites [Holdings Incubatrices 2010 Série II](#), et pour laquelle elle a obtenu le visa de l'AMF en date du 25 mai 2010 portant le n°10-142, portant sur la souscription au capital des sociétés suivantes :

<p>Holding Incubatrice Biotechnologie & Pharmacie</p> <p>PDG* Jean-Jacques Bertrand</p> <p>Président de Neovacs, entreprise de biotechnologie</p> <p>Ancien PDG d'Aventis-Pasteur, leader mondial des vaccins</p>	<p>Holding Incubatrice Medical Devices & Santé</p> <p>PDG* Michel Kaczorek</p> <p>Fondateur de deux entreprises qui visaient, sur la base de transfert de technologies issues des laboratoires de recherche, au développement de nouveaux types de médicaments pour la Biopharmacie</p>	<p>Holding Incubatrice Chimie Verte & Biomasse</p> <p>PDG* Miguel Sieler</p> <p>Ancien Président de l'Union des Industries Chimiques</p> <p>Président de Witycell, société développant des adjuvants pour les vaccins</p>
<p>Holding Incubatrice Cloud Computing</p> <p>PDG* Philippe Arrigoni</p> <p>Directeur Général d'Equitime, société ayant développé des logiciels pour planifier les ressources humaines</p> <p>Ancien Directeur des Ventes chez CAP GEMINI et GFI Proiciels</p>	<p>Holding Incubatrice Online Services</p> <p>PDG* Stéphane Darracq</p> <p>PDG de LeadMedia Group et ancien Directeur Général de Netbooster, sociétés européennes de marketing sur Internet</p>	<p>Holding Incubatrice Mobile Content & Applications</p> <p>PDG* Philippe Houdouin</p> <p>PDG de Keyyo, société dans les services de télécommunication pour des PME</p> <p>Ancien chef d'Elektrim Telekommunikacja, filiale de Vivendi</p>
<p>Holding Incubatrice Agrotechniques</p> <p>PDG* Olivier Kreiss</p> <p>PDG d'Eco-Carbone, entreprise de conseils en environnement</p> <p>Ancien Vice Président de Vinci, ancien PDG de Degremont, leader mondial de l'ingénierie du traitement de l'eau</p>	<p>Holding Incubatrice Production & Consommation d'Energie</p> <p>PDG* Alain Lunati</p> <p>Président Fondateur de SP3H, société innovante développant une technologie de rupture pour la réduction de consommation de carburant.</p>	<p>Holding Incubatrice Gestion d'Energie</p> <p>PDG* Michael Sandager</p> <p>Auparavant mandataire social chez Vestas, premier fabricant mondial d'éolienne</p> <p>Administrateur de Paris Business Angels, Président Fondateur de Cleantech Business Angels</p>

* Chacune des Holdings Incubatrice aura à sa tête un Président du Conseil d'Administration et Directeur Général (PDG) de réputation internationale et spécialiste de son domaine. Ces PDG sont pressentis par le Fondateur pour diriger les Holdings Incubatrices Série II étant entendu qu'ils feront

l'objet d'une nomination par les Assemblées Générales Constitutives des Holdings Incubatrices Série II d'abord, par les Conseils d'Administrations des Holdings Incubatrices Série II ensuite.

A noter que si les 9 Holdings Incubatrices 2010 Série II n'atteignaient pas une masse critique de levée de fonds, le nombre de Holdings Incubatrices Série II pourrait être réduit entre 9 et 4 et le nombre total de PME sous-jacentes pour l'ensemble à 8. Si l'offre au public n'est pas souscrite à hauteur d'une somme au moins égale à EUR 2.000.000 avant le 5 juin 2010, les souscripteurs seront informés sans délai et l'offre au public sera caduque et révoquée.

Ces 9 Holdings Incubatrices 2010 Série II obéissent aux mêmes règles de souscription que les 9 Holdings Incubatrices 2010 Série I et s'adressent tant aux souscripteurs « ISF » qu'aux souscripteurs « non ISF ».

Néanmoins, dans la mesure où (i) Truffle Capital a pris l'initiative de procéder à une Offre au Public portant sur les « Holdings Incubatrices Série I » pour lesquelles un Visa AMF a été obtenu le 2 mars 2010 sous le numéro 10-034 et où (ii) Truffle Capital a vu cette Offre au Public souscrite jusqu'au plafond de EUR 22.500.000 (vingt deux millions cinq cent mille) pour l'ensemble des 9 Holdings Incubatrices 2010 Série I au titre de la levée de fonds exclusivement destinée aux souscripteurs éligibles aux réductions « ISF » soit EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) par Holding Incubatrice Série I, seul le souscripteur « non ISF » serait susceptible d'avoir le choix entre souscrire (i) au capital des Holdings Incubatrices Série I et (ii) au capital des Holdings Incubatrices Série II. Devant ce choix, Truffle Capital entend adopter tant directement qu'à travers les indications données à son réseau de commercialisation, une attitude totalement NEUTRE et n'entend pas promouvoir la souscription au capital des Holdings Incubatrices Série I aux dépens de la souscription au capital des Holdings Incubatrices Série II ou l'inverse, laissant le choix au souscripteur « non ISF » de souscrire au capital (i) des Holdings Incubatrices Série I ou (ii) des Holdings Incubatrices Série II ou (iii) des Holdings Incubatrices Séries I et des Holdings Incubatrices Série II. Pour assurer et compléter cette position de neutralité adoptée formellement par Truffle Capital, il est prévu de conserver le même réseau principal de commercialisation et de transmettre à ce réseau la position de neutralité à adopter vis-à-vis des souscripteurs « non ISF » pour lesquels un choix est permis entre une souscription alternative ou cumulative au sein du capital des Holdings Incubatrices Série I et des Holdings Incubatrices Série II.

Bien entendu, s'agissant de cette seconde Offre au Public portant sur les Holdings Incubatrices Série II, l'attention est portée sur les facteurs de risques attachés à la souscription à ce produit et dont le contenu est rappelé ci-après.

Nous remercions les Prestataires de Services d'Investissement qui ont d'ores et déjà accepté de procéder à la commercialisation de ce produit et dont la liste suit :

1. Invest Securities ;
2. Union Financière de France ;

Truffle Capital portera à la connaissance du public, naturellement, par voie de communiqué mis en ligne sur le site internet des Holdings Incubatrices Série II, le nom des nouveaux Prestataires de Services d'Investissement qui souhaiteraient procéder à la commercialisation des Holdings Incubatrices 2010 Série II.

Résumé des principaux facteurs de risques

Les souscripteurs sont invités à lire la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus visé par l'AMF

Les Holdings Incubatrices 2010 Série II attirent l'attention des souscripteurs sur les facteurs de risques suivants :

Risques liés à la durée de l'investissement et à l'absence de liquidité des Actions offertes à la souscription du fait qu'ils ne sont pas négociés sur un marché d'instruments financiers et que les Holdings Incubatrices 2010 Série II ne peuvent pas garantir cette liquidité qui va dépendre de celle de ses propres investissements à l'issue du délai de conservation des Actions par les souscripteurs de cinq ans. Selon la nature de chaque investissement, l'évolution des investissements et le contexte économique et financier, la durée de désinvestissement devrait s'étaler de la sixième à la neuvième année à compter de la constitution des Holdings Incubatrices Série II mais pourrait aller jusqu'à dix ou douze ans voire plus en cas de contexte économique moins favorable. Il n'existe aucun engagement de céder les participations détenues par les Holdings Incubatrices Série II, dont la durée de vie statutaire est fixée à 99 ans, et/ou de procéder à leur liquidation amiable, sauf à conclure, au cas par cas, avec les actionnaires des sociétés dans lesquelles des investissements sont envisagés, des pactes d'actionnaires prévoyant des sorties conjointes ou des sorties forcées permettant d'assurer une cession des participations des Holdings Incubatrices Série II.

Risque de perte totale ou partielle en capital ou de mauvaise rentabilité en cas d'échec du projet financé, inhérent à tout investissement en capital et, notamment au regard des particularités suivantes :

- de jeunes sociétés innovantes peuvent être particulièrement sensibles aux risques inhérents à la recherche et au développement, aux risques industriels, aux risques réglementaires en particulier en cas d'autorisation de mise sur le marché d'un médicament ou d'un dispositif médical, aux risques liés aux levées de capitaux nécessaires à la poursuite de l'activité, aux risques liés à la dilution du capital dans les tours d'investissement subséquents, aux risques liés à l'absence de marché secondaire, à l'absence de conditions propices pour l'introduction en bourse et à l'absence d'opportunités de cession des filiales de la Holding Incubatrice Série II, aux risques liés aux difficultés de recrutement des ressources humaines et aux risques liés à la propriété intellectuelle ;
- étant en phase d'amorçage, de démarrage ou développant une nouvelle stratégie de croissance, ces sociétés peuvent subir un impact négatif en cas d'évolution défavorable de la concurrence.

Risque de réduction de diversification de l'investissement : si l'objectif d'augmentation de capital des Holdings Incubatrices 2010 Série II venait à n'être rempli que partiellement, les Holdings Incubatrices 2010 Série II pourraient constituer un portefeuille moins diversifié. Les neuf Holdings Incubatrices Série II prévoient d'investir chacune dans une à trois PME. Cependant, si le nombre de Holdings Incubatrices Série II est inférieur à neuf (quatre à huit), elles prévoient collectivement d'investir dans au moins huit PME au total, assurant ainsi une mutualisation satisfaisante du risque.

Risque lié à la révocabilité de l'Offre au Public : si l'Offre au Public n'est pas souscrite, à la date du 5 juin 2010, à hauteur d'une somme au moins égale à EUR 2.000.000, l'Offre au Public sera caduque et révoquée : les souscripteurs obtiendront la restitution des fonds qu'ils auront versés, déduction faite des frais bancaires. Un risque identique existe dans l'hypothèse où, en cas de force majeure, les Assemblées Générales Constitutives ne se tiennent pas dans les six mois qui suivent le dépôt des statuts des « Holdings Incubatrices Série II » au greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Risques fiscaux : risque fiscal lié au fait que l'obtention de l'avantage fiscal au titre des articles 885-0 V bis et 199 terdecies-O A du CGI est soumise à la bonne conformité des Holdings Incubatrices 2010 Série II aux dispositions fiscales et notamment à la qualité de holding animatrice. Le Fondateur a, néanmoins, pris - dans la mesure du possible - les précautions utiles pour atténuer, dans une mesure importante, ce risque en obtenant une confirmation par la Direction de la Législation Fiscale (Rescrit en date de 12 janvier 2010) du caractère compatible du projet de constitution et de gestion des Holdings Incubatrices 2010 Série II avec les dispositions fiscales relatives à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et l'Impôt sur le Revenu. Pour autant, en dépit des efforts des Holdings Incubatrices 2010 Série II pour répondre aux critères de holding animatrice, le souscripteur ne bénéficie d'aucune garantie formelle que l'avantage fiscal qu'il aura obtenu au titre de sa souscription au capital des Holdings Incubatrices 2010 Série II ne sera pas remis en cause. Par ailleurs, une évolution de la jurisprudence ou une définition législative de la holding animatrice, qui ne sont pas à exclure et faisant perdre aux sociétés la qualité de holding animatrice, ne peut être exclue.

Holdings Incubatrices Série I et Série II : similitudes et différences

Similitude dans la structure

Les Holdings Incubatrices de la Série I et de la Série II ont ceci de commun qu'elles obéissent à un schéma identique : 9 Holdings Incubatrices réductibles à 4 Holdings Incubatrices pour chacune des Série I et II en fonction du montant levé ; le capital des 9 Holdings Incubatrices est ouvert à hauteur EUR 44.886.609 (quarante quatre millions huit cent quatre vingt six mille six cent neuf), correspondant pour chacune des 9 Holdings Incubatrices de chaque Série I et II, à un nombre de 448.911 actions de préférence de catégorie B, par Holding Incubatrice, soit une somme maximum offerte à la souscription, par Holding Incubatrice, de EUR 4.987.401 (quatre millions neuf cent quatre vingt sept mille quatre cent un) et, pour l'ensemble des Holdings Incubatrices de chaque Série I et II, à un nombre total de 4.040.199 actions de préférence de catégorie B ; une forme sociale identique (Société Anonyme avec Président du Conseil d'Administration et Directeur Général) et une organisation des pouvoirs identique pour chaque Série I et II; un partage des dividendes et du *boni* de liquidation entre les actions de catégorie B ouvertes à la souscription et les actions de catégorie A souscrites par Truffle Capital, identique pour chaque Série I et II.

Différence dans les domaines d'activité/d'investissement et dans les directions

Les domaines identifiées par les dénominations sociales des Holdings Incubatrices 2010 Série II constituent de nouveaux domaines d'investissement, distincts des domaines d'investissement identifiés à l'occasion de la constitution des 9 sociétés Holdings Incubatrices 2010 - précisément la Holding Incubatrice Biotechnologie, la Holding Incubatrice Medical Devices, la Holding Incubatrice Chimie Verte, la Holding Incubatrice Logiciels, la Holding Incubatrice Internet, la Holding Incubatrice Télécom & mobile, la Holding Incubatrice Energies Nouvelles, la Holding Incubatrice Matières Premières et Matériaux et la Holding Incubatrice Bois Energie (ci-après les « Holdings Incubatrices Série I » ou chacune la « Holding Incubatrice Série I »). Il n'existe pas, au jour de l'établissement du Prospectus, d'investissements ou de cibles identifiées et susceptibles de recevoir les fonds résultant de la souscription aux Holdings Incubatrices 2010 Série II : il n'existe que neuf nouveaux domaines potentiels d'investissement correspondant à neuf nouveaux marchés au sein desquels les Holdings Incubatrices 2010 Série II investiraient les fonds recueillis à cet effet, sans concurrence et sans compétition avec les investissements effectués par les Holdings Incubatrices 2010 Série I. Les deux marchés sont complémentaires et supportent un investissement potentiellement égal à deux fois le montant du capital maximum de 45.000.000 Euros de chaque série de Holdings Incubatrices.

Par ailleurs, chaque Holding Incubatrice de la Série II est dirigée par un Président Directeur Général différent de chaque Holding Incubatrice de la Série I rendant la direction opérationnelle et non opérationnelle distincte d'une Série à l'autre.

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de chacune des Holdings Incubatrices 2010 Série II et peut également être consulté sur le site Internet des Holdings Incubatrices 2010 Série II (www.holdingsincubatrices.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

La notice légale a été publiée au Bulletin d'Annonces Légales et Obligatoires (BALO) le 28 mai 2010.

Paris, le 1^{er} juin

A propos de Truffle Capital

Fondée en 2002 à Paris, Truffle Capital est un acteur européen reconnu du capital investissement. TRUFFLE CAPITAL investit et se consacre au développement de PME innovantes et à la construction de leaders technologiques dans les domaines des Sciences de la Vie, des Technologies de l'Information et de l'Energie afin de générer des plus-values.

Truffle Capital gère près de 400 millions d'Euros (FCPR et FCPI). Son équipe dirigeante est composée de quatre associés-fondateurs aux expériences entrepreneuriales et d'investissement réussies, tant en Europe qu'en Amérique du Nord.

Truffle Capital agit souvent en chef de file, en tant qu'investisseur unique ou majoritaire, et finance en particulier des « spin-offs » technologiques de grands groupes industriels, d'instituts de recherche technologiques et d'universités, mais aussi des jeunes pousses. Truffle Capital est soucieux de l'investissement socialement responsable par la nature de ses secteurs d'investissement, notamment la santé et les économies d'énergie.

L'unicité de l'équipe de Truffle Capital, des « *entrepreneurs investisseurs* », réside dans sa capacité à identifier les innovations qui répondent à des marchés nouveaux ; à promouvoir de l'opérationnel et des innovations de rupture, au-delà du simple financement, avec l'objectif de construire et de développer des sociétés technologiques à forte valeur potentielle, leaders potentiels de demain.

L'équipe dirigeante de Truffle Capital :

Henri Moulard Ancien Président de la Lyonnaise de Banque, de la banque de Neuflyze, d'ABN Amro France et de Generali. Président des Comités d'Audit de plusieurs entités bancaires. Officier de la Légion d'Honneur.	Jean-François Fourt Ancien conseil d'ABN Amro Capital dans la Silicon Valley et fondateur et Président d'Innovative Trade Resources, société de M&A et de transfert de technologie. 20 investissements menés en tant que business angel.	Dr Philippe Pouletty Ancien fondateur et dirigeant de plusieurs sociétés de biotechnologie dont deux cotées en bourse en Amérique du Nord. Ancien Président et Président d'Honneur de France Biotech. Chevalier de la Légion d'Honneur.	Bernard-Louis Roques Pionnier du capital risque dans le domaine des technologies de l'information depuis 14 ans dont 4 ans au sein d'ABN Amro Capital. Plus de 30 investissements menés dont la moitié ont été introduits en bourse.
--	---	---	---

À propos des Holdings Incubatrices 2010

Prospectus visé par l'AMF le 2 mars 2010 sous le numéro 10-034 est mis à la disposition du public, et peut être téléchargé sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ou sur le site internet des Holdings Incubatrices (www.holdingsincubatrices.com). Holdings Incubatrices est une marque déposée à l'INPI de Truffle Capital.

Contacts presse :

ALIZE RP

Caroline Carmagnol

Tel : +33 6 64 18 99 59 / caroline@alizerp.com

Juliette Vandenbroucq

Tel: +33 1 42 68 86 41 / juliette@alizerp.com